

Construction d'un quai de chargement et réparation d'un tunnel à l'Établissement de Collins Bay

Questions et réponses

Q1. Un permis de construction a-t-il été délivré? Le propriétaire en assume-t-il le coût?

R1. Il faut présenter une demande de permis de construction. L'entrepreneur doit fournir une preuve de paiement.

Q2. Faut-il qu'un niveleur de quai soit accessible en tout temps?

R2. Oui, un niveleur de quai doit demeurer accessible en tout temps.

Q3. Les deux niveleurs du quai de chargement seront-ils opérationnels pendant la construction?

R3. Les magasins exigent le maintien d'un accès au quai de chargement. Il faudra coordonner l'accès avec le soumissionnaire retenu une fois que le contrat aura été attribué et que le SCC aura reçu le calendrier d'exécution proposé par l'entrepreneur.

Q4. Quelles canalisations de services publics y a-t-il dans le tunnel du quai de chargement? Que desservent-elles?

R4. Les canalisations actuelles comprennent des conduites électriques, des câbles, des tuyaux, des commutateurs, etc. Prière de se reporter à la note 4 du dessin S01 pour obtenir des détails.

Q5. Quelles sont l'épaisseur et la largeur totales du plastique renforcé et combien de couches y a-t-il?

R5. Prière de se reporter aux dessins S01 et S05 ainsi qu'à la section 03 01 00 du devis pour obtenir des détails.

Q6. Le plastique renforcé se présente-t-il sous forme de bande ou d'enveloppe?

R6. Prière de se reporter aux dessins S01 et S05 ainsi qu'à la section 03 01 00 du devis pour obtenir des détails.

Q7. Quelles canalisations de services publics y a-t-il dans la zone d'intérêt du tunnel de service principal? Que desservent-elles?

R7. Les canalisations actuelles comprennent des conduites électriques, des câbles, des tuyaux, des commutateurs, etc. Toutes les canalisations actuelles doivent demeurer opérationnelles et devront être soutenues et protégées pendant les travaux de construction. Prière de se reporter à la note 4 du dessin S01 et à la note figurant sous la section A du dessin S05 pour obtenir plus de détails.